



LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13 Rue Jean MOULIN 54510 TOMBLAINE

Mail : contact@liguemotograndest.fr

☎ 03.83.18.87.68

WWW.LIGUEMOTOGRANDEST.FR

Fait le 24/05/2024.

AVENANT AU RÈGLEMENT 2024

Cet avenant s'applique pour le Championnat Grand Est Enduro.

Le pilote qui participera le même jour que le Championnat Grand Est d'enduro à une manche du championnat de France enduro, Championnat de France des Région toutes discipline, Championnat d'Europe d'enduro ou championnat du monde d'enduro se verra attribuer les points suivants (sous réserve d'avoir Participé au moins à une épreuve du championnat de ligue) cette règle s'appliquera également si la dite épreuve compte à la fois pour un championnat de France et au championnat de la ligue Grand Est :

Seuls les pilotes licenciés Grand Est et inscrits en catégorie « Élite E1, E2, E3, Junior » (3 tours) se verront attribuer des points selon le barème suivant :

Classement Élite (par catégorie de cylindrée)

1er au 10e = 25 points

11e au 20e = 20 points

21e au 30e = 16 points

Quant aux pilotes inscrits en catégorie « Nationale N1, N2, N3, Féminine, Vétéran, Super Vétéran et Espoir », les points s'appliqueront au scratch.

Il appartient aux pilotes de faire connaître leurs résultats au délégué dans les 15 jours suivant la course.

La Commission Enduro/Endurance TT Grand Est